

AGGLO-BOULONNAIS.FR

# Le Port de Boulogne-sur-Mer

Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche de France.

Au point de rencontre des zones de pêche et des marchés de consommation, le port de Boulogne-sur-Mer occupe une position clé sur le **marché international de la pêche et des produits de la mer.**

# Une position stratégique

Au cœur d'un triangle **Londres-Bruxelles-Paris**, Boulogne-sur-Mer regroupe, dans un rayon de 300 km seulement, plus de 100 millions de consommateurs. Un potentiel énorme à moins de deux heures... De nombreux bureaux de négoce sont établis à Boulogne-sur-Mer pour proposer au marché français et européen une large gamme de produits frais et surgelés.

**Boulogne-sur-Mer est l'unique place européenne** qui réunit sur un même site toutes les activités liées à la filière Produits de la Mer : pêche, agents de bateaux, armement, viviers, mareyage, découpe, salaison maritime, gamme "traiteur", conserverie, cuisson de crevettes exotiques, réparation et construction navales, logistique, entreposage frigorifique, surgélation, coproduits, consommation durable, recherche, développement, innovation, formation, conditionnement, fabrication et commercialisation de machines de traitement du poisson et d'emballages, recyclage du polystyrène, négoce de sel, fourniture de glace, pépinière d'entreprises, pôle de compétitivité...

En 2019, la production des navires s'est élevée à **31 538 tonnes** toutes flottilles confondues pour un chiffre d'affaires de **80,3 millions d'€**.



Plus de **70 espèces** de poissons, crustacés et céphalopodes sont vendues en criée.

# Une flottille diversifiée

Près de **150 bateaux**, répartis entre : fileyeurs, coquillards (petits navires côtiers), chalutiers de pêche artisanale et chalutiers de pêche hauturière.

- **Les fileyeurs**, navires de 9 à 16 mètres, embarquent plus de 140 marins avec un équipage moyen de 3 hommes par navire. Leur durée de marée dure moins de 24 heures. Depuis 1998, cette flottille est encadrée par un système de licences de pêche géré par les professionnels, qui limite le nombre de navires dans un esprit de bonne gestion.
- Les **coquillards**, navires de 7 à 18 mètres, embarquent près de 80 marins avec un équipage moyen de 4 hommes par navire. Leur durée de marée dure moins de 24 heures.
- Les **chalutiers de pêche artisanale**, navires de 18 à 24 mètres, embarquent plus de 180 marins avec un équipage moyen de 6 hommes. Leur durée de marée se situe entre 24 et 96 heures.
- La **flottille boulonnaise de pêche hauturière** se compose de 2 chalutiers congélateurs de 55 mètres et de 4 chalutiers de pêche fraîche de 44 à 54 mètres. 125 marins y sont embarqués pour des marées de 50 à 60 jours pour les congélateurs et de 8 à 10 jours pour les chalutiers de pêche fraîche.

Les navires de pêche fraîche fonctionnent en bases avancées avec rotation d'équipage. Ils débarquent leur production dans des ports écossais ou danois avant de revenir à leur port d'attache. Le poisson est rapatrié par camion au port de Boulogne-sur-Mer où il est commercialisé.

De nombreuses espèces différentes sont débarquées et vendues à la halle à marée (criée) chaque jour à partir de 5h.

## Un savoir-faire naval boulonnais

Le savoir-faire du chantier naval boulonnais est **reconnu en France et à l'étranger**. Actuellement une équipe de 200 personnes, composée d'ingénieurs, techniciens spécialisés, ouvriers qualifiés et agréés par les organismes de contrôle garantit **un savoir-faire et une compétence acquise depuis plus de 40 années**. Le chantier naval enchaîne les constructions et les mises à l'eau.

La pêche n'est pas la seule activité de navigation maritime à laquelle répond le chantier... Ainsi, navires militaires, bac amphidrome viennent compléter les mises à l'eau sans omettre la réparation navale des unités actuellement exploitées.

# Recherche, développement, innovation

Les entreprises de la filière boulonnaise disposent d'outils de **Recherche et Développement et d'aide à l'innovation**. Association interprofessionnelle rassemblant l'ensemble des partenaires de la filière produits de la mer, [Aquimer](#)

coordonne les démarches de Recherche et Développement technologiques auprès de la filière. Il a pour objectif le **développement de la compétitivité des entreprises** en répondant à leurs besoins et en les aidant à pérenniser leurs activités grâce à l'innovation, la qualité et au développement technologique.

# Une filière formatrice des métiers de la Mer et du Poisson

Les métiers de la mer et du poisson (pêcheur, mareyeur, fileteur, poissonnier, ingénieur qualité, acheteur-vendeur, import-export, technico-commercial, logisticien, recherche-développement...) s'apprennent à Boulogne-sur-Mer : au **Lycée professionnel maritime**, au **Centre de formation des produits de la mer et de la terre Marcel Baey**, à l'**IUP-IUT** ou à l'**Université du Littoral Côte d'Opale**. Ce pôle formation assure une main d'œuvre qualifiée et spécialisée.

# Le CMQ AVCPA

**Campus des Métiers et Qualifications Approvisionnement, Valorisation et Commercialisation des Produits Aquatiques Hauts-de-France.** Il réunit l'ensemble des partenaires de la formation du secondaire et du supérieur, la recherche, les institutionnels et le monde économique de la filière de la pêche et de la transformation des produits de la mer.

**Les enjeux pour la filière sont nombreux** et le CMQ consolidera, pour accéder au label d'excellence dans les mois à venir, plusieurs axes parmi lesquels l'incarnation du campus, l'attractivité des métiers et des formations à l'échelle régionale comme nationale et l'innovation pédagogique en lien avec les laboratoires de recherche et le monde économique.

L'ouverture à la rentrée 2020 d'une formation initiale du **Baccalauréat professionnel « Poissonnier Ecailler Traiteur »** au lycée Jean Charles Cazin de Boulogne/Mer en partenariat avec le CFPMT (Centre de formation aux Produits de la Mer et de la Terre) et **l'installation de l'Institut des sciences de la mer et du Littoral** à Boulogne/Mer au cours de l'année académique 2020/2021 sont des exemples de la dynamique d'ores et déjà engagée.



Communauté  
d'agglomération  
du Boulonnais

[www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)

[f](https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais) (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)

[t](https://twitter.com/aggloboulonnais) (<https://twitter.com/aggloboulonnais>)

[y](https://www.youtube.com/c/aggloboulogne) (<https://www.youtube.com/c/aggloboulogne>)

[i](http://instagram.com/aggloboulonnais) (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)

[in](https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/) (<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/>)

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon  
BP 755  
62321 Boulogne-sur-Mer  
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS  
CONTACTER

## LETTRE D'INFORMATION

**Votre courriel:**

✓ JE M'INSCRIS

[> ARCHIVES](#)

[> DÉSINSCRIPTION](#)

- [> PLAN DU SITE](#)
- [> MARCHÉS PUBLICS](#)
- [> ACCESSIBILITÉ](#)
- [> MENTIONS LÉGALES](#)
- [> PROTECTION DES DONNÉES](#)
- [> OFFRES D'EMPLOI](#)
- [> GESTION DES COOKIES](#)